

proposition importante. J'espère aussi qu'en matière de recherche sur le développement international nous éviterons également tout soupçon de «paternalisme», de ce paternalisme sous-jacent qui jusque-là n'a été que trop évident envers les pays émergents.

Quant à l'article 10, il vaudrait peut-être mieux que le gouvernement ait eu le courage de ses convictions et rejeté mon amendement. Le comité a appuyé mon opinion par une large majorité, le ministre a déclaré qu'il ne se proposait pas de faire la nomination. Soit. Les arguments ont été présentés au comité comme ils l'ont été ici à un autre stade des débats. Si le gouvernement n'aime pas ces propositions il a un moyen parfaitement régulier et légitime de les écarter: qu'il se serve très démocratiquement de sa majorité pour les rejeter. Il me semble quelque peu hypocrite de l'accepter et de faire valoir ensuite que la disposition est facultative, et de dire que le gouvernement ne procédera pas à cette désignation.

Encore un mot. Il n'a jamais été dans mes intentions de proposer que les représentants parlementaires au sein d'un tel conseil exercent un contrôle. J'avais la curieuse impression que, parmi les 264 membres de la Chambre et les 102 membres du Sénat, il pourrait se trouver des gens assez compétents dans le domaine des affaires internationales pour pouvoir contribuer utilement, tout comme les 19 ou 20 membres de ce conseil, aux travaux de recherche effectués pour le développement international. Si le ministre estime que cela est impossible, c'est son affaire. Je demeure convaincu que des députés et des sénateurs pourraient fournir une contribution utile à cette entreprise. Si le ministre n'aime pas cette proposition et n'entend pas procéder à cette désignation, pourquoi ne fait-il pas entendre le timbre pour se débarrasser de cette proposition, afin qu'elle ne vienne pas encombrer l'ordre du jour?

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, pour deux raisons, mes honorables amis et moi-même n'insisterons pas pour que, conformément à la proposition du député de Fundy-Royal (M. Fairweather), cet amendement du Sénat soit mis aux voix. La première réside dans l'importance qu'il y a d'adopter ce bill, afin que le Centre puisse commencer à fonctionner. Même s'il ne l'a pas dit, je crois que le ministre partage notre avis sur ce point. Je crois aussi que le gouvernement a déjà pressenti un certain nombre de gens qui attendent l'adoption du bill pour assumer leurs fonctions. Si nous rejetons l'amendement le bill sera, je le suppose, retourné au Sénat,

[M. Fairweather.]

ce qui causera de nouveaux retards. Compte tenu des circonstances, je juge suffisant d'exposer brièvement notre position pour mémoire, plutôt que d'insister sur la tenue d'un vote.

La seconde raison réside dans la promesse catégorique du ministre de ne pas faire de nominations en vertu de cet article, ce qui garantit que rien de ce qui serait à mes yeux à déconseiller ne surviendra. Lorsque le député de Fundy-Royal a présenté sa proposition au comité, il l'a exprimée en termes impératifs: «Un des gouverneurs sera membre du Parlement...» Après un débat que, sauf erreur, j'ai moi-même ouvert, on a reconnu qu'il faudrait tout au moins remplacer le mot «sera» par les mots «peut être». J'avais alors de graves doutes quant à cette suggestion même si je l'ai soutenu à contre-cœur en comité. Mes doutes ont été en s'accroissant depuis que le Sénat veut s'en mêler. Cela provient partiellement de mon opposition propre et de celle de mon parti à ce que le Sénat fasse partie du Parlement du Canada et, bien qu'il y ait quelques raisons à la présence d'un membre élu du Parlement à un conseil de ce genre, également parce que je ne vois aucune raison pour que des sénateurs, dont la plupart font partie de Dieu sait combien de conseils dirigeant Dieu sait combien d'importantes sociétés, soient membres d'un conseil des gouverneurs s'occupant de l'aide aux pays en voie de développement. La politesse s'impose en parlant de l'autre endroit mais je pense que c'est un aplomb excessif plutôt qu'un excès de zèle qui lui a fait proposer une pareille modification. Nous nous y opposons vigoureusement. Il est temps que les gens de l'autre endroit apprennent qu'ils ont été nommés par le gouvernement et qu'ils ne peuvent pas se mêler de certaines choses. En voici une.

● (2:20 p.m.)

Je comprends tout à fait l'hésitation du ministre, que mes collègues et moi partageons d'ailleurs, à proposer cette mesure à l'égard du Centre de recherches pour le développement international, alors qu'on n'a pas fait de proposition semblable à l'égard de quelque autre société d'État. D'après ce qu'on m'a dit, les représentants de certains pays en voie de développement se demandent précisément si le Parlement n'est pas si désireux d'entrer en relations directes avec le Conseil des gouverneurs pour pouvoir exercer une surveillance politique et parlementaire directe sur le